

Le mariage et le célibat



- [1. L'institution du mariage](#)
- [2. La nature du mariage](#)
- [3. Mariage, famille, société et Eglise](#)
- [4. La sexualité](#)
- [5. Les rôles de l'homme et de la femme dans le couple](#)
- [6. Camaraderie et amitié](#)
- [7. A la perspective du mariage](#)
- [8. Le célibat](#)
- [Notes](#)

1. L'institution du mariage

Avant la création d'Eve, Dieu dit: "Il n'est pas bon que l'homme soit seul; je lui ferai une aide semblable à lui" (Genèse 2:18). Cette affirmation peut se traduire ainsi: "Il n'est pas bon que l'être humain soit seul; je lui ferai une aide comme son vis-à-vis." Cette déclaration divine indique que l'homme, comme la femme, a besoin de complémentarité, d'un vis-à-vis pour communiquer, et d'un collaborateur.

Dieu institue alors le mariage (Ge 2:24) comme moyen idéal pour réaliser cette complémentarité. Ainsi le mariage est le lien établi entre un homme et une femme qui se donnent entièrement l'un à l'autre sans restriction pour constituer une unité.

Dans le mariage, Dieu permet l'épanouissement et le bonheur de ses créatures (Pr 18:22; Pr 31:10-31).

L'homme et la femme se complètent (Ec 4:9-12). L'aspiration au mariage est donc juste et saine.

2. La nature du mariage

La doctrine biblique sur le mariage est condensée dans cette affirmation: "L'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme, et ils deviendront une seule

chair" (Genèse 2:24). Jésus (Mt 19:5) et l'apôtre Paul (Ep 5:31) citent cette phrase comme faisant autorité lors de leurs enseignements sur le mariage. L'expression-clé "une seule chair" signifie que le mariage est une union totale sur les plans affectif, psychique et corporel. Cette unité est la plus profonde que puissent connaître l'homme et la femme.

Pour le croyant, le lien établi dans le mariage a pour modèle le lien existant entre Jésus-Christ et l'Eglise (Ep 5:21-33). Il doit avoir pour base la soumission et l'amour mutuels, un amour altruiste et désintéressé, un amour qui accepte le renoncement en faveur du conjoint.

Les paroles du Seigneur en Mt 19:5-6, ainsi que les textes de 1 Co 7:10, 1 Co 7:39 et Ro 7:2-3 enseignent clairement que le mariage est appelé à durer tant que vivent les deux conjoints. Le mariage est indissoluble; il est une alliance permanente.

3. Mariage, famille, société et Eglise

Dans la Bible, le mariage ne concerne jamais uniquement le couple pris isolément, mais il est vu en relation avec la famille et la société. En effet, la cérémonie du mariage donne lieu à une fête (Jn 2:1-10; Ge 29:21-22; Jé 16:8-9); il y a des amis de noce et des invités (Jn 2:2; Jn 3:29; Mt 9:15; Mt 22:3-10); des vêtements de circonstance sont portés (Es 61:10; Ca 3:11; Jé 2:32). Ces textes montrent que le mariage est une fête de famille dont les époux sont le centre.

D'autre part, par son autorité civile, la société a un droit de regard sur les conditions du mariage; elle établit des lois qui régissent les devoirs de l'un envers l'autre, définissent le degré de consanguinité inadmissible pour un mariage et interdisent l'inceste (Ro 7:1-2; Lé 18:1-18).

Le respect de l'institution du mariage permet la sauvegarde de la moralité dans la société (1 Co 7:2).

Lorsque les futurs conjoints sont des membres de l'Eglise, celle-ci manifeste de l'intérêt pour leur mariage puisqu'elle s'associe à leur joie (cf. Ro 12:15; 1 Co 12:26).

La valeur de la cérémonie religieuse

Dieu a institué le mariage pour tous les hommes, croyants ou incroyants. Le mariage des incroyants n'est pas un mariage de moindre valeur que celui des chrétiens. La cérémonie ecclésiastique n'est donc pas le mariage proprement dit; elle permet l'invocation de la bénédiction divine sur l'union d'un couple de croyants exprimant son désir que Dieu soit le premier dans leur mariage, au moment où cette union se contracte devant la société.

La Bible ne présente pas de cérémonie religieuse liée au mariage bien qu'une

bénédictio ait pu être prononcée à cette occasion (Ge 24:58-60; Ru 4:5-12). Bibliquement, la cérémonie religieuse n'a pas de caractère impératif; cependant, créé par Dieu, le mariage est sanctifié par la Parole de Dieu et la prière (1 Ti 4:3-5); une cérémonie religieuse permet aux mariés d'affirmer leur désir de vivre leur union selon les normes bibliques et de témoigner de leur foi vis-à-vis de leurs invités.

4. La sexualité

Puisque l'ordre de procréer a été donné par Dieu avant l'apparition du péché (Ge 1:27-28), la sexualité n'est ni honteuse ni inavouable. L'instinct sexuel est bon; il est un don de Dieu dont le croyant doit apprendre à jouir en se soumettant aux directives de son Créateur (cf. Ge 1:31; 1 Ti 4:4).

Toutefois l'acte sexuel n'est pas une fin en soi. Il est le sceau sur l'union de deux êtres qui s'aiment et ont résolu de construire ensemble un foyer sur une base bien définie, impliquant un engagement et une fidélité réciproques (Mt 19:5-6). Il y a d'abord accord de sentiments (se marquant aussi par une attitude), de convictions, d'intentions et, finalement, union des corps dans le mariage.

La relation sexuelle a une dimension qui dépasse le simple domaine physique, car elle vise à l'unité totale de l'homme et de la femme. L'apôtre Paul l'enseigne en 1 Co 6:15-19 où il montre que cette relation engage la personne tout entière (le "corps", au sens biblique, est beaucoup plus que physique, il comprend la personnalité dans son ensemble; cf. Ro 12:1; Ph 1:20). 1 Co 6:16 exprime que lors d'une relation sexuelle, il y a plus que le contact entre deux organismes physiques, mais identification avec le partenaire sur tous les plans de la personnalité. Puisqu'elles établissent un lien de ce type, les relations sexuelles ne peuvent avoir lieu "à l'essai". En effet, dans ce cas, il n'y a pas d'engagement réciproque et l'acte sexuel sert des buts impropres: l'exploitation égoïste d'une autre personne, ce que Dieu réproouve (1 Co 10:24; Ph 2:4).

Toute relation sexuelle hors du cadre défini par Dieu, c'est-à-dire le mariage, est soit de la débauche, soit de l'adultère (1 Co 6:13; 1 Th 4:3-5; cf. 1 Co 7:2).

Dans le domaine sexuel, le mari n'a pas à s'imposer à sa femme; l'un et l'autre ont des droits égaux (1 Co 7:4).

5. Les rôles de l'homme et de la femme dans le couple

Le Nouveau Testament enseigne que l'homme et la femme sont égaux en dignité (1 Co 11:11-12; 1 Co 7:4; Ga 3:28), l'un et l'autre méritant le même respect. Pourtant l'homme et la femme ont des droits et des obligations bien précis au sein du couple. Aux chrétiens, la relation entre les conjoints est présentée comme le reflet de celle qui lie Jésus-Christ (la tête) à son corps qu'est l'Eglise (cf. Ep 5:22-33). L'homme est la tête ou le chef de la femme (1 Co 11:3); l'homme accomplit sa tâche s'il est

soumis à Christ et s'il aime sa femme et recherche le bien de celle-ci (Col 3:19; Ep 5:25-29, Ep 5:33); selon la Bible, l'autorité s'exerce dans l'amour. La femme remplit sa mission en se soumettant, par amour, à son mari (Ep 5:22-24; Col 3:18), c'est-à-dire en reconnaissant son autorité, mais sans servilité, tout en gardant sa personnalité et en la laissant s'épanouir (Pr 31:10-31).

6. Camaraderie et amitié

Les revendications normales de la sexualité et ses manifestations corporelles ne doivent pas culpabiliser celui ou celle qui les ressent, mais elles nécessitent la vigilance et la soumission à Dieu dans l'usage qui en est fait. Dans la pensée biblique, le corps n'est pas mauvais en soi; il n'est pas le siège du mal.

Les contacts entre jeunes doivent être naturels. Cependant chacun doit être conscient que toute marque d'affection engage la responsabilité de celui ou de celle qui la donne. Chaque manifestation (appuyer un regard, prendre la main, s'embrasser) avive et stimule les sentiments de part et d'autre et laisse une impression permanente.

Avant de manifester des sentiments, il convient de maîtriser son impulsion (cf. 2 Pi 1:6; Ga 5:22; Ro 8:12) et de placer la question devant Dieu. Toute démarche aventureuse expose au danger et peut connaître des suites douloureuses.

7. A la perspective du mariage

Avant de s'engager dans une fréquentation, le croyant ou la croyante considérera l'influence que les éléments spirituels et humains ont sur le mariage. Un certain nombre de conditions sont à respecter pour que l'union envisagée puisse être réellement heureuse.

a) Conditions spirituelles

Il est essentiel de rechercher d'abord la volonté de Dieu (Ps 127:1; Ro 12:2) en lui faisant entièrement confiance (la foi entre en jeu dans ce domaine comme en tous les autres). Dieu a fait des promesses pour ceux et celles qui se confient en lui (Ps 37:3-6; etc.). Par la prière (Ph 4:6-7), par le conseil de chrétiens expérimentés, par les circonstances, le croyant sera amené à un choix conforme à la volonté de Dieu.

Un élément fondamental à considérer est l'état spirituel de la personne vers laquelle se portent les sentiments. Le mariage d'un membre du peuple de Dieu avec une personne n'en faisant pas partie est interdit par Dieu (De 7:3; 2 Co 6:14; 1 Co 7:39c) car le relâchement spirituel et le mal atteignent le conjoint croyant (De 7:4; Ex 34:15-16). Celui ou celle qui épouse une ou un inconverti connaît un arrêt dans sa marche avec Dieu (cf. 1 R 11:1-8; Jg 3:5-7; Ps 106:35-36).

L'unité dans le mariage ne peut être réellement profonde que s'il y a unité de

pensée et d'objectif sur le plan spirituel.

b) Conditions personnelles

Entrer dans le mariage demande une certaine maturité. Pour pouvoir "quitter son père et sa mère" (Mt 19:5), l'exercice d'une vie indépendante devrait être acquis sur le plan matériel et sur celui du caractère. La maturité se démontre par la présence de trois éléments fondamentaux: la capacité d'endosser des responsabilités, une certaine stabilité émotionnelle, un amour capable de donner et de composer avec un partenaire.

Celui ou celle qui envisage le mariage doit se rappeler que le conjoint devra passer avant sa propre famille (Mt 19:5).

Il faut avoir une vision réaliste du mariage: celui-ci ne doit être ni surestimé, ni sous-estimé. Ce n'est, en principe, pas le mariage qui rend heureux mais Jésus-Christ. Un bon mariage apporte beaucoup de bonheur, mais il multiplie aussi le nombre des problèmes.

c) Conditions générales

D'autres éléments sont encore à considérer; il convient de

- réfléchir (cf. Lu 14:28-30) et évaluer la portée de la décision en se rappelant que le mariage est indissoluble;
- s'assurer que l'amour soit réellement réciproque: un amour bien défini doit exister avant le mariage (il faut aimer être ensemble);
- connaître le caractère de l'autre; la personnalité et le tempérament doivent être compatibles;
- prêter attention au milieu social, à l'éducation, aux points d'intérêts communs, à la différence d'âge, de langue maternelle ou de culture, ainsi qu'aux éventuels problèmes de santé ou d'hérédité;
- s'assurer qu'il y ait conviction personnelle chez l'un et l'autre, sans pression de quiconque (cf. Ge 24:58; Ro 14:23);
- parler ensemble de la façon dont chacun conçoit l'avenir (emploi du temps, engagement dans la vie de l'Eglise, enfants, vie sexuelle, emploi de l'argent, etc.).

8. Le célibat

Le célibat n'est pas un état plus élevé ou plus saint que le mariage (une telle conception trouve ses racines dans la philosophie grecque). Mais le célibat n'est pas non plus un état inférieur au mariage.

Dans Mt 19:9-12, Jésus montre qu'il est possible de renoncer au mariage pour l'amour du royaume des cieux. Il exprime aussi que le célibat peut être une

situation choisie par vocation spéciale, mais il peut également être imposé par les circonstances.

En 1 Co 7:7-8, Paul affirme que le célibat, comme le mariage, est un don de la grâce de Dieu (un charisme). Puis il relève (1 Co 7:26, 1 Co 7:29a) que dans un temps de persécutions et à l'approche du retour de Jésus-Christ, l'état de célibataire est "bon". Le célibat permet aussi d'être libre pour se consacrer complètement au service de Dieu, tandis que la personne mariée se préoccupe des "choses du monde", cherche à plaire à son conjoint et est ainsi partagée (1 Co 7:32, 1 Co 7:34a). Jésus-Christ lui-même, Jean-Baptiste, Paul et, après eux, de nombreux hommes et femmes au cours de l'histoire de l'Eglise, ont été conduits à demeurer célibataires.

La condition préalable de toute vie épanouie, aussi bien pour une personne célibataire que pour une personne mariée, est la confiance en Dieu, en ses promesses et en sa direction (cf. Mt 6:10b; Ro 8:28).

Demeurer célibataire peut impliquer une souffrance pour celui ou celle dont le désir de se marier "dans le Seigneur" (avec un croyant ou une croyante) ne s'est pas réalisé. Avec la grâce et l'aide de Dieu, les célibataires peuvent supporter cette souffrance et rester dans la joie (cf. Ja 1:2-4, Ja 1:12). Ils peuvent aussi se souvenir que les époux ont également leurs souffrances: difficultés conjugales, problèmes avec les enfants, stérilité, maladie ou décès du conjoint, etc.

Celui ou celle qui est prêt à accepter et à occuper la place que le Seigneur veut lui donner peut s'épanouir pleinement en étant célibataire.

Notes

Le concubinage

Au sens actuel, le concubinage est l'état d'un homme et d'une femme qui vivent ensemble sans être légalement mariés. Une telle association ne correspond pas aux normes bibliques, car la vie des deux concubins ressemble extérieurement à la vie d'un couple marié sans qu'ils aient publiquement affirmé leur accord avec les normes bibliques, en particulier l'indissolubilité de leur union. Devant Dieu, ils vivent dans le péché.

(Dans l'Ancien Testament, une concubine était une épouse de second rang dont les enfants n'avaient pas les mêmes droits à l'héritage que ceux de l'épouse en titre.)

L'adultère

L'adultère est l'état ou l'acte d'une personne mariée qui a des relations sexuelles avec une autre personne consentante (mariée ou non) que son conjoint légal (cf. aussi Mc 10:11-12; Mt 5:28).

Une personne célibataire est coupable d'adultère en acceptant une relation avec une personne mariée. L'adultère est formellement interdit par Dieu (Ex 20:14; Lé 20:10; Mt 5:27). L'adultère est un péché qui détruit l'essence même du mariage puisque les deux conjoints sont considérés comme une seule chair devant Dieu.

La polygamie

La polygamie est la pratique d'un homme qui consiste à avoir plusieurs épouses en même temps. Cette pratique existe principalement là où la femme a un statut inférieur à celui de l'homme. Il n'y a pas de condamnation explicite et formelle de la polygamie dans l'Ancien Testament, mais celui-ci en décrit ouvertement les effets néfastes: jalousie, rivalités, souffrances (cf. 1 S 1:2, 1 S 2:5-7; Ge 30:1). Le texte de Ge 2:24, qui porte sur l'institution et l'essence du mariage, montre que, dès l'origine, c'est l'union monogamique qui est la norme. D'ailleurs, tous les textes du Nouveau Testament relatifs au mariage excluent la pensée de la polygamie (cf. Ep 5:25, Ep 5:28; 1 Co 7:2; 1 Ti 3:2).

Le divorce

Le mariage est indissoluble avant le décès de l'un des conjoints, sauf en cas d'adultère. Le Seigneur enseigne que seul l'adultère autorise la répudiation (Mt 5:31-32; Mt 19:3-9).

De son côté, 1 Co 7:10-16 aborde le cas où un couple s'est constitué sans qu'aucun des deux soit chrétien. Si l'un devient chrétien par la suite, il ne doit pas quitter le conjoint non croyant (v. 10 et 11); mais si à la suite de cette conversion, le conjoint incroyant désire faire cesser le mariage, le divorce peut avoir lieu (v. 15).

Le remariage

Lorsqu'un conjoint est décédé, l'autre a pleinement le droit de se remarier (Ro 7:2), mais Paul précise, en ce qui concerne les chrétiens, que cette union doit avoir lieu "dans le Seigneur" (1 Co 7:39), c'est-à-dire avec quelqu'un qui appartient à Jésus-Christ.

Une personne divorcée qui ne porte pas la responsabilité de la rupture (selon le sous-point précédent), a la possibilité de se remarier (Mt 19:9; 1 Co 7:15). En revanche, le remariage de personnes divorcées à tort est interdit (Mt 19:9; Mt 5:32).

(Certains théologiens bibliques refusent tout remariage de personnes divorcées; d'autres sont favorables à un examen de chaque cas individuel.)

Compléments

La rubrique "[Compléments](#)" comporte des éléments qui ne font pas partie du cours CREDO original.

Pour approfondir votre étude, consultez les articles suivants:

[Le choix d'une compagne pour la vie](#)

[Le mariage: Une alliance](#)

Messages audio sur "[Le couple](#)"